

PROBLEMATIQUE DE FACTEURS DETERMINANTS DE SANTE DES INDIVIDUS : CAS DU MARCHE DE L'INDUSTRIE AERONAUTIQUE DE TRANSPORT DE (IAT) A KISANGANI EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

(Augustin SOMBO BAELONGANDI)¹

¹ Augustin Sombo Baelongandi est Professeur au Département de Philosophie à l'Université de Kisangani (RDC).

Abstract

The situation of the market of the IAT in the city of Kisangani in RDC with his various realities and activities pass for a fountain of fecal peril, notably with the presence of the garbage so much strong that liquids; the deficiency in drinking water, the insufficiency of the latrines as well as a dirtiness. It demonstrates the factors that determine the health of the individuals at the end of the investigating led to the basis to see to what level the sellers, the persons responsible of the IAT market and all authorities of the summit to the basis consider this curse.

Résumé

La situation du marché de l'IAT dans la ville de Kisangani en RDC avec ses diverses réalités et activités passe pour une fontaine de péril fécal, notamment avec la présence des déchets tant solides que liquides ; la carence en eau potable, l'insuffisance des latrines ainsi qu'une malpropreté. Cet démontre les facteurs qui déterminent la santé des individus à l'issue des investigations menées à la base pour voir à quel niveau les vendeurs, les responsables du marché IAT et toutes les autorités du sommet à la base considèrent ce fléau.

INTRODUCTION

Plusieurs facteurs déterminent la santé des individus et même celle des communautés dans lesquelles ils vivent. Ces facteurs peuvent être notamment leurs revenus, les relations qu'ils entretiennent avec la société, l'existence et l'utilisation des services de bases tels que l'eau potable et l'assainissement, l'hygiène, la qualité des services disponibles, la responsabilité de chacun et la qualité de l'environnement qui constitue son milieu quotidien de vie. Kant² concilie la valeur absolue de la loi et la liberté de la personne.

En République Démocratique du Congo, la lutte contre la pauvreté a conduit à la mise sur pied de plusieurs plans stratégiques et programmes en vue d'améliorer le cadre de vie et la santé des populations compte tenu de leur importance³. C'est pourquoi, la place de l'idéologie du libre-échange, intervient un programme de remplacement qui est orienté en fonction des conséquences sociales non pas de l'institution du marché, mais de l'activité de l'Etat à compenser les dysfonctionnements dans la libre circulation des échanges, renchérit Habermas Jürgen⁴.

A Kisangani par exemple, plusieurs projets sont mis en œuvre en vue de la création des espaces verts, nous citons une meilleure gestion des déchets, Kisangani, ville propre, coup de pinces, dégagement de trottoirs, etc., malheureusement, la vie de la population semble être liée à certaines habitudes difficiles à supprimer⁵.

Au marché de l'Industrie Aéronautique de Transport (IAT, en sigle), un marché situé au bord du fleuve Congo, les habitants venant de tous les coins y vendent leurs marchandises sans tenir compte des règles d'hygiène. Manifestement, il a des lâches qui pourtant tiennent par expérience, mais c'est uniquement parce qu'ils ne croient pas qu'il y ait danger. Ils savent en effet se protéger : la preuve, c'est que lorsqu'ils ne croient pouvoir se protéger, dès que le danger approche, ils cèdent⁶ et exposent les autres.

¹ Augustin Sombo Baelongandi est Professeur au Département de Philosophie à l'Université de Kisangani (RDC).

² KANT, E., *Critique de la raison pratique*, Paris, PUF, p.15.

³ www.rdcongo.santé.org.blog.com, consulté le 19 octobre 2021 à 10heures.

⁴ HABERMAS, H., *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard, 1968, pp. 39- 40.

⁵ www.leclimattemperès.com/Neurs/Détail, consulté le 25 octobre 2021 à 20heures.

⁶ ARISTOTE, *Ethique à Eudème*, Paris, Flammarion, 2013, p.157.

Par ailleurs, ce marché avec ses diverses réalités et activités passe pour une fontaine de péril fécal, notamment avec la présence des déchets tant solides que liquides ; la carence en eau potable, l'insuffisance des latrines ainsi qu'une malpropreté.

Hormis l'introduction et la conclusion, cette œuvre de l'esprit est constituée de points ci-après : présentation du marché de l'Industrie Aéronautique de Transport ; historique du marché de l'Industrie Aéronautique de Transport (IAT, en sigle) ; causes de facteurs déterminants de santé ; problèmes d'assainissement et leurs conséquences ; facteurs déterminants de santé ; cadre législatif, réglementaire et institutionnel ; apport éthico-philosophique ; méthodologie suivie ; présentation des données et interprétations et commentaires sur les résultats.

1. Présentation du marché de l'Industrie Aéronautique de Transport (IAT)

Le marché « IAT » se situe principalement dans les limites de la concession industrielle connue de la Culture et Elevage au Congo (CELCO, en sigle), à côté d'un terrain résidentiel de l'Etat (construction détruite par les affres des guerres). Plus au moins 70 mètres de longueur et 40 mètres de largeur, le marché IAT est logé entièrement entre la plage droite du fleuve Congo et l'avenue Colonel Tshatshi dans le bloc et quartier du même nom (Lualaba).

2. Historique du marché de l'Industrie Aéronautique de Transport

En 1997, pendant l'époque du Bourgmestre Yangoy Epupu wa Kalenga, les autorités de la ville de Kisangani, par son conseil communal, se décident de retirer la gestion du marché-central (du 15 mars) des mains des autorités de la commune Makiso, anciennement propriétaire du marché.

Cette action venait de démoraliser le Bourgmestre Yangoy qui ne pouvait plus faire face aux exigences financières de la commune Makiso. Informé des lamentations du Bourgmestre, l'inspecteur communal de développement rural, en la personne de l'Ingénieur Bumba Botogambogo lui présenta un document portant sur la « création des marchés ou érection et direction des marchés », au cas échéant, la création de l'actuel marché de l'IAT, en partenariat avec la société CELCO-IAT. Le projet s'est opérationnalisé après deux mois.

Actuellement, la gestion de ce marché est fixée par une convention entre les deux parties (la Commune Makiso et la société CELCO-IAT). Dans cette convention, la Commune Makiso assure la gestion quotidienne du marché (administration, finances, sécurité, etc.). Pour ce qui est de finances, le marché livre des vignettes estampillées avant leur mise en service par les percepteurs.

Quelques autres activités s'effectuent par la CELCO-IAT, notamment sur le parking des barques, où une taxe est perçue par cette société, à l'instar de celle perçue par les services de l'Etat installés sur le lieu. La répartition de la recette du marché s'effectue en pourcentage entre les parties conventionnelles au taux fixé dans le document « convention de gestion du marché ».

Au fil du temps, ce marché s'est épanoui et atteint actuellement les extrémités de la rive droite du fleuve Congo : du port Pakasa à l'Office National du Transport (ONATRA)- Kisangani. Ces endroits sont devenus de plus grands pourvoyeurs des revenus à la commune Makiso et tant d'autres services de l'Etat tributaires du trésor public.

3. Causes de facteurs déterminants de santé

Les principales causes de la crise sanitaire du milieu sont⁷ :

- a) Le surpeuplement : il est considéré comme la raison principale de la dégradation de l'environnement. La simple existence d'une collectivité trop nombreuse peut provoquer une concentration telle que le cadre trop étroit dans lequel elle vit, impose aux habitants une tension excessive, l'environnement naturel ne répondant que très imparfaitement à leurs besoins ;
- b) L'influence défavorable à l'environnement de la technologie et du développement (la production des déchets industriels et décharge dans l'environnement) ;
- c) L'insuffisance des arrangements institutionnels. L'action politique constitue le stade le plus élevé de la prise de conscience. Elle peut être déclenchée par des campagnes de presse, par une action directe au près des parlementaires, mais surtout par l'action de ceux-ci au niveau du gouvernement afin de proposer et de voter des lois en faveur de la préservation de l'environnement. Il faut également une

⁷SOMBO, A., *Cours d'Hygiène, assainissement et environnement*, (Inédit), UMC, FD- FSEG, 2017, pp.56- 57.

- structure administrative et une autorité capable de coordonner et d'envisager les problèmes de l'environnement dont ceux des nuisances dans une optique économique multidisciplinaire.
- d) Mauvais traitement des eaux usées, la décharge incontrôlée des déchets.

4. Problèmes d'assainissement et leurs conséquences

Quelques différents problèmes d'assainissement et leurs conséquences⁸.

Tableau 1 Problèmes d'assainissement au marché IAT

<i>Problèmes</i>	<i>Assainissement</i>	<i>Conséquences</i>
<i>Evacuation des excréta</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Système d'évacuation non hygiénique ; - Évacuation des excréta dans le cours d'eau ; - Utilisation des excréta comme engrais naturel ; - absence du système fonctionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux faible de latrines - Utilisation de fosses arabes - manque de latrines publiques (marché, entreprises publiques).
<i>Evacuation des eaux usées</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Système d'évacuation par voirie et égouts bouchés - Eaux usées résidentielles évacuées sans contrôle - Décharge dans des cours d'eau des effluents industriels 	<ul style="list-style-type: none"> - Stagnation d'eaux - Prolifération des gîtes larvaires des moustiques - Inondation fréquente - Maladies hydriques et parasitaires - Accumulative des substances toxiques dans la chaîne alimentaire
<i>Evacuation des déchets solides</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Evacuation inadéquate des immondices et eaux usées et excréta - Insalubrité des parcelles et lieux publics 	<ul style="list-style-type: none"> - Innombrables gîtes larvaires - Prolifération des vecteurs (hôtes intermédiaires des maladies)
<i>Insalubrité des entreprises publiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Installations sanitaires insuffisantes, inopérantes ou absentes - Absence de santé scolaire, professionnelle ou universitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises publiques insalubres - Prolifération des maladies - Pollution du sol

5. Facteurs déterminants de santé des individus

A. Nettoyage et protection du marché

La cour du marché doit être balayée chaque jour. Le personnel chargé de son entretien doit être bien équipé (gang, masque, habit imperméable...) pour éviter toute contamination à partir des différentes matières qu'ils peuvent toucher ou en respirer l'odeur.

Les locaux abritant les services administratifs ou autres devront être maintenus propres. La propriété ne sera pas limitée dans la salle, aux toilettes et les armoires mériteront aussi une attention quotidienne. La bonne tenue des locaux suppose une construction appropriée, un lieu d'aisance bien nettoyé avec la désodorisation (la créoline, vin...) ⁹.

Le marché devra naturellement être approvisionné en eau potable. Les toilettes seront construites avec un soin particulier. Il est souhaitable que les portes soient munies de charnières à ressort de façon qu'elles ne puissent restées ouvertes et que les ouvertures soient pourvues de toile métalliques. Le fait d'exiger que le principe moral soit fondé en raison n'apparaît pas indu, si l'on songe que Kant¹⁰ a exprimé au moyen de

⁸Op. cit., p.65.

⁹VAN RIEL, J., *Hygiène tropicale*, Liège, Ed. Deseon, 1958, p.85.

¹⁰HABERMAS, J., *Morale et communication*, Paris, Cerf, 1983, p.99.

l'impératif catégorique (tout comme l'ont fait, avec leurs variantes du principe d'universalisation, les cognitivistes d'inspiration kantienne) une intuition morale dont la portée est problématique.

B. Méthodes d'assainissement du milieu

Les méthodes d'assainissement comprennent exclusivement la gestion de déchets. Il existe deux sortes de déchets qui sont : les déchets solides et liquides.

Par les déchets solides, nous pouvons dire que ce sont des matières organiques ou putrescibles (ordures ménagères) et les matières non putrescibles (verre métal, plastique, papier, ...) domestiques et/ ou industrielles. Tandis que les déchets liquides comprennent notamment les eaux usées domestiques et industrielles, eaux de latrines ainsi que les flaques d'eau y compris les excréta¹¹

a) Gestion des déchets solides ¹²: La gestion des déchets comprend plusieurs étapes notamment :

- Conditionnement à domicile : Il nécessite l'existence de poubelles à placer dans un endroit propre et de préférence près de la cuisine. Ces poubelles doivent satisfaire au critère d'hygiène. Elles peuvent être en plastiques ou en métaux. Elles doivent avoir des couvercles pour éviter les odeurs et ne doivent pas suinter. Les poubelles doivent revêtir une couche de peinture (risque de corrosion).
- Enlèvement et collecte des déchets : L'enlèvement des déchets consiste principalement au ramassage puis au transport depuis l'endroit où ils sont entreposés jusqu'à celui où ils sont éliminés. Les véhicules d'enlèvement sont fort variés : charrettes à bras ou tracté par un animal, véhicules à moteur (camions, tracteur, chargeuses de types dives...). Le dépôt humide qui reste au fond de contenu peut servir de gîte larvaire ; l'enlèvement de solides doit avoir lieu au moins 3 fois par semaine et si possible, tous les jours. En outre, il faut nettoyer les installations de stockage et le matériel d'enlèvement pour éliminer les résidus de graisse et de bord des routes et des chemins ou dans des endroits fixés par la municipalité.
- Collecte des déchets : Il existe plusieurs moyens pour collecter les déchets, parmi lesquels nous citons :
 - Collecte ordinaire ou collecte ouverte : Elle consiste au déversement des récipients qui se fait directement dans les bennes. On ne peut éviter des poussières et dépannage accidentel sur la voie publique ;
 - Collecte hermétique : Dans les collectes hermétiques, on utilise du récipient normalisé, fermé par un couvercle à charnière, le contenu du récipient se déverse dans les véhicules complètement clos ;
 - Collectes pour échange de récipients : Les récipients pleins sont chargés sur camions appropriés et remplacés par des récipients vides venus de lieu du vidage et remis en bon état après lavage ;
 - Collecte par sac perdu : Elle s'inspire du système précédant mais au lieu de récupérer le récipient, les sacs « perdus » avec les ordures qu'ils contiennent ;
 - Collecte par container : Ce mode consiste à utiliser le bac de grande capacité et répond aux besoins particuliers des grands ensembles (habitation, centres commerciaux).

b) Moyens de stockage domestique de déchets solides : On distingue deux types de stockages domestiques des déchets :

- ✓ Le stockage des déchets solides non normalisé : Utilisation des cargos, cartons panier, sacs, sceaux en plastique, tous installés dans un coin de la maison. Ce moyen de stockage a pour caractéristiques : Peu coûteux, non hygiénique, offre un abri aux vecteurs de maladies, cause de mauvaise odeur, moyen inefficace : lorsque les récipients sont petits et nombreux, il faut longtemps pour le transport de la maison au véhicule de ramassage ;
- ✓ Le stockage de déchets solides normalisé : Poubelles avec couvercle, non suintantes et en plastique. Ce moyen de stockage a pour caractéristiques : coûteux, hygiénique, améliore l'efficacité du ramassage, attirent les personnes des quartiers pauvres qui fouillent les poubelles, risque d'usage impropre, par exemple pour la conservation des aliments ou de l'eau.

¹¹Traore, A., *Déchets solides en milieu urbain d'Afrique de l'Ouest et Centrale*, Abudja, CREA-AO, 19964, p.215.

¹²OMS, *La lutte contre les insectes et les rongeurs par l'aménagement de l'environnement*, OMS, Genève, 1987, p.85.

- Moyens et installation de stockage collectifs : Pour installer les stockages collectifs, on peut utiliser les moyens :
 - Fixes : dépôts, en clos, poubelles. Ces moyens : attirent les personnes qui viennent fouiller dans les déchets, encouragent la dissémination des déchets sur toute l'étendue du stockage, permettent la prolifération invisible de vecteurs des maladies, nécessitent une intervention manuelle pour le nettoyage du site, d'où le risque de contact direct avec des vecteurs des maladies ;
 - Portatifs : Fût de 200 litres, poubelles en acier, poubelles de grande capacité adaptées aux camions à benne, à châssis arrière, basculant, etc. Ces moyens : permettent un transport efficace de leur lieu de stockage jusqu'au véhicule de ramassage, diminuent le risque pour la santé en réduisant les contacts cutanés avec les déchets, peuvent être réservés par des personnes venant fouiller dans les ordures, exigent au moins deux personnes pour le soulever et les vider, permettent le transport efficace de grosses quantités de déchets, utilisables dans un emplacement permanent (exemple marché, école...).
- Evolution finale et traitement des déchets solides (ordures ménagères).

Les résidus alimentaires, du chauffage, les poussières et détritiques constituent les ordures ménagères. Ces matières attirent les parasites : mouches, souris, etc. Elles sont en partie putrescibles et dégagent de mauvaises odeurs. Il faut donc éviter de les accumuler. Les ordures ménagères sont rassemblées au cours de la journée dans une boîte en tôle galvanisée appelée poubelle. La poubelle doit être toujours propre, à cet effet, on en garnit le fond d'un papier renouvelé tous les jours et doit pouvoir se fermer par un couvercle afin d'être à l'abri des mouches.

- L'évacuation finale de déchet peut se faire de quatre façons :
 - a) Enfouissement : C'est une méthode qui consiste à creuser une fosse profonde pour y verser des déchets, asperger de l'essence ou mazout et la couvrir d'une couche de terre de façon à ne pas accéder les rongeurs et certains animaux domestiques afin de brûler sans fumée les déchets. Ce procédé utilise comme produits désodorisants et désinfectants comme, le chlore, la chaux, le mazout, l'essence. Il ne peut être utilisé qu'à l'hôpital ;
 - b) Incinération : Ce procédé urbain d'élimination finale des déchets qui consiste à brûler au moyen de feu les déchets organiques et quelques déchets solides exceptés les morceaux des verres et de fer qui ne sont pas combustibles. Les procédés de l'incinération comprennent le ramassage des déchets et ordures, le triage pour dissocier les combustibles, et non combustibles. Il existe trois sortes de déchets solides : Déchets combustibles : papier, carton, plastique, braise, noix de palme, etc. ; déchets recyclables : plastiques en sac, bouteilles, boîtes de conserve, etc. ; et déchets organiques : restes alimentaires, centres végétales, excréments des oiseaux et des animaux, etc. L'incinération peut être considérée comme procédé par excellence de traitement des immondices et des déchets biomédicaux.

Néanmoins, elle présente quelques inconvénients, notamment : Elle nécessite l'évacuation de la cendre après son exécution ; elle provoque un danger de pollution de l'environnement par fumée ; elle nécessite un investissement élevé et un coût d'exploitation élevé pour sa construction.

- c) Décharge contrôlée ou sanitaire : Elle consiste à tasser les ordures dans des tranchées préparées, sur des épaisseurs définies et les recouvrir de terre, chaque jour. Cependant, ce système peut constituer un danger pour les nappes aquifères si son emplacement et son opération sont mal faits.
 - Les principales étapes d'une décharge contrôlées sont : La sélection du site, le plan du site, la construction et les opérations, la fermeture de la décharge, la surveillance (monitoring).
 - Critères de sélection : La sélection du site doit tenir compte de certains critères : La distance entre la (dégorge) décharge et un cours d'eau navigable (au moins 100m), la distance entre la décharge et l'aéroport (au moins 3km), la distance entre décharge et les habitations ainsi que la direction de vent pour protéger les habitants contre les odeurs, l'opinion du public : le public peut s'opposer à ce qu'une décharge soit développée dans les voisinages de leurs habitations. Dans ce cas, il faut négocier. Il est à noter aussi que la profondeur de nappe aquifère doit être à 15m au minimum.
 - Types de décharge des déchets ; On distingue :
 1. La décharge ordinaire : elle consiste à étaler les déchets sur un terrain vague, sans préparation ou précaution du site. Ce procédé est malsain et favorise la prolifération des rats, mouches, moustiques et peut provoquer des incendies ;
 2. La décharge dans le cours d'eau : les déchets sont directement déversés dans l'eau ou au bord des cours d'eau. Malgré la capacité d'assainissement possible, ce procédé conduit à l'extinction de l'écologie des cours d'eau. En effet, les déchets solides (riches en matière organique) vont une demande d'oxygène

dans les cours d'eau. Le taux d'oxygène dissous va baisser et peut atteindre un seuil critique rendant la vie aquatique difficile ;

3. Les compostages : c'est un procédé de décomposition des matières organiques usées de manière à les récupérer sous une autre forme permettant une utilisation ultérieure comme engrais pour l'agriculture. Le compostage subit les opérations suivantes : Réception des ordures, triage des ordures, préparation ou stabilisation, présentation du produit fini (le composte).
- d) Gestion des déchets liquides (excréta et eaux usées)
Typologie des eaux usées : Rouhart, J.,¹³ distingue ; quatre catégories suivantes des eaux usées domestiques : Les eaux ménagères ou eaux en provenance de la cuisine, de la salle des bains, de la buanderie y compris les eaux de nettoyage ; les eaux vannes ou eaux noires en provenance de W.C ; les eaux de refroidissement en provenance d'un dispositif de chauffage par pompe à chaleur.
- e) Gestion des eaux usées et maladie : Les eaux utilisées dans la maison : eau de toilette, de lavage, de la cuisine rapidement entraînées loin de l'habitation. Le sol superficiel ne doit pas être contaminé, il doit y avoir contamination d'aucune eau souterraine susceptible de pénétrer dans des sources ou des puits, il ne doit y avoir aucune contamination d'eau de surface, les excréta ne doivent être accessibles aux animaux, en particulier aux mouches, les excréta récents ne doivent pas être manipulés, si la manipulation devenait indispensable, elle devrait être réduite au strict minimum, il faut prévenir les odeurs et les aspects mal propres, l'installation adoptée doit être simple et peu coûteuse, de construction comme d'emploi, culturellement et économiquement accessible, la profondeur des excréta doit être supérieure à 50cm.
- D) Techniques d'assainissement du milieu : Les principales techniques sont la désinfection, la désodorisation, la désinsectisation, et la dératisation.
 - Désinfection : C'est la destruction des germes microbiens de l'air d'un appartement, d'une plaie, de certains déchets liquides ou organiques au moyen des substances à désinfecter appelées « désinfections ». Exemple le chlore, le chlore, l'alcool ;
 - Désodorisation : Elle est un procédé chimique de l'élimination de l'odeur des ordures en se servant des produits désodorisants (créolise, le savon...);
 - Désinsectisation : La désinsectisation procède à l'utilisation des produits toxiques aux insectes vecteurs dont le produit est : les insecticides, le Mazout pour les mouches, les moustiques, les punaises de lit et les cancrelats ;
 - Dératisation : C'est un procédé d'élimination systématique des rongeurs en se servant de mécanismes suivants :
 - Lutte chimique : avec l'utilisation des produits chimiques toxiques pour les rats et les hommes ;
 - Lutte mécanique : sert à tendre des pièges, à boucher les orifices où les rats logent ou aussi affamer les rats.

6. Cadre législatif, réglementaire et institutionnel

Ce point concerne bien un ensemble de lois réagissant l'hygiène, l'assainissement et l'environnement en RDC et les différentes structures, organisations, qui interviennent dans ce domaine sensible de la vie communautaire car ses conséquences n'épargnent personne.

a) Cadre législatif et réglementaire

Plusieurs lois et décrets en matière d'hygiène et assainissement existent en RDC. Nous présentons ici un recueil de lois, décrets que nous avons jugés importants.

La loi n°2000/18 du 22 juillet 2000 fixant les règles applicables aux communes de la ville de la RDC précise en ses articles 2 et 3 que la commune est la collectivité territoriale de base.¹⁴ Elle a une mission générale de développement local, d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants, elle peut en plus de ses moyens propres, solliciter le concours des populations, d'organisation de la société civile, d'autres collectivités territoriales, de l'Etat et des partenaires internationaux, conformément à la législation et

¹³ROUHART, J., *Enquête épidémiologique sanitaire RD Congo : 2018 à 2019*, Paris, Harmattan, 2020, pp. 99-100.

¹⁴RD CONGO, *Constitution de 2006*, Kinshasa, 2006.

réglementation en vigueur. Toutes les interprétations sont, dans un certain sens, des interprétations rationnelles, nous dit Habermas¹⁵.

Selon l'article 12 de la même loi, « la mairie peut en cas de besoin, créer des commissions de contrôle, dont elle assure la présidence, afin de faire respecter des dispositions de sécurité des biens et des personnes et d'hygiène dans le périmètre urbain, notamment en ce qui concerne les établissements classés dangereux ; les établissements recevant le public ».¹⁶

Quant à l'article 13 alinéa 2, il est dit que « le projet ou opération initié par les communes sur le domaine national, l'Etat prend la décision de parer la consultation du conseil municipal de la commune concernée sauf impératif de défense nationale ou d'ordre public ».¹⁷

La loi responsable de l'établissement est tenue de procéder à l'ouverture de dit établissement après une étude de danger, selon les termes susceptibles de nuire à la santé de l'environnement, lesquels sont formellement interdits.

L'enseignement de l'environnement doit être introduit dans le programme d'enseignement des cycles primaire, secondaires ainsi que dans les établissements supérieurs et universitaires¹⁸.

b) Cadre institutionnel

Plusieurs institutions interviennent dans le domaine de l'hygiène et l'assainissement. Il s'agit de: Communes, Comité de la Santé Publique, Ministère de la Santé Publique, Ministères Techniques (Ministère de l'Urbanisme et Habitat, Ministères des Travaux Publics et de l'Environnement et l'Intérieur), Ministère de Finances et de l'Economie, Ministère de l'Administration Territoriales et Décentralisation, Organisations Non Gouvernementale (ONG, en sigles) et associations.

Tableau 2 : Rôle des institutions en matière d'hygiène et assainissement.

Institutions	Rôles
Communes	Inspection sanitaire
ONG + Associations	Appuyer les communes dans la maîtrise de l'hygiène et l'assainissement.
Ministère de la santé publique	Contrôle de la réglementation organisation des campagnes d'éducation sanitaire, inspection sanitaire...
Ministère de l'eau et de l'énergie	Evaluation de la politique d'eau des établissements classés.
Ministères techniques (urbanisme et habitat...)	Schéma, étude technique programmation d'investissement travaux...
Comité national de l'eau	Définition de la politique nationale d'eau et d'assainissement, la législation et la réglementation.
Ministère de l'économie et finances	Financement de la quote-part de l'Etat dans le paiement des prestations de sociétés privées. Récupération d'une partie de centimes additionnels communaux.
Ministère de l'administration territoriale et décentralisation	Coordination des activités économique et sociales des communes et communautés,

Source : Jean Bokota, 2009-2010.

c) Observation et analyse critique du contexte législatif et institutionnel.

Malgré l'existence au niveau national et local d'un ensemble de lois et de décrets définissant aussi bien les acteurs et leurs responsabilités en matière d'hygiène et assainissement, les conditions d'hygiène et d'assainissement dans les débits de boissons sont criantes. Ceci a comme conséquences : Une urbanisation mal maîtrisée, une faible implication des différents acteurs intervenant dans la prise des décisions, un manque de loyauté de certains agents des services en charge de l'hygiène et l'assainissement, et ils sont facilement corrompus ;

Les compétences en matière d'hygiène et d'assainissement sont réparties entre plusieurs institutions, ce qui entraîne des difficultés à mobiliser les ressources financières au développement de ce secteur, une obligation souvent difficile à réaliser de concertation étroite entre différents services.

¹⁵HABERMAS, J., *Op cit*, p.52.

¹⁶*Op. cit*, p.49.

¹⁷*Op. cit.*, p.50.

¹⁸RD CONGO, *Loi-cadre*, Article 75, Kinshasa, 1997, p.108.

7. Apport éthico- philosophique.

L'existence n'est prédicat ou détermination d'aucune chose ; mais elle est la position absolue d'une chose, et elle se distingue par-là de tout prédicat. L'existence ne peut donc être considérée comme un apport à une chose, mais elle est la chose elle-même, elle est le sujet auquel sont attribuées toutes les qualités qui sont distinguées par le nom de chose. Aussi ne doit-on dire : « Dieu est une chose existante, mais à l'inverse, une certaine chose existante est Dieu », pense Luc Ferry¹⁹. Dans cette optique, nous pensons bien que la vie est sacrée, d'où, il faut bien la protéger à travers notre agir sur l'environnement, notre attitude positive à la gestion responsable de la biodiversité, notre engagement à l'assainissement et salubrité de nos milieux de vie : marchés, toilettes et poubelles publics.

De nos jours, l'utilisation intensive et abusive des ressources et le rejet des déchets dans l'environnement contribuent à détériorer notre milieu. Ce changement a un impact sur la société, la santé humaine, l'économie, les espèces vivantes, la production alimentaire, le tourisme et l'écologie. Chaque jour la pollution de notre environnement augmente, la santé humaine est de plus en plus mise en danger, mais nous nous en préoccupons pas. Comme l'on ne voit pas directement les conséquences de nos actes, on s'en préoccupe peu.

C'est pourquoi nous ne pourrions pas diminuer le rejet des déchets tant que l'on n'exploitera pas les ressources d'une façon intelligente et en prévenant le gaspillage inutile. A ce niveau, je pense, particulièrement, aux reconstructions rationnelles pratiquées sur le « savoir-faire » de sujets aptes à l'action et à la parole, que l'on estime capables de produire des énoncés valides, et qui s'estiment eux-mêmes capables de distinguer, au moins par intuition, des expressions valides d'expressions qui ne le sont pas, renchérit Habermas²⁰.

La prise de conscience de l'importance de notre « bien-être » est de plus en plus affirmée et assumée par la société qui exerce une pression désormais forte sur ceux qui mettent à sa disposition des biens et des services vis-à-vis desquels elle exprime un besoin ou des attentes. Aristote²¹, pense qu'en réalité, rechercher quelle relation il faut avoir avec son ami, c'est rechercher une sorte de justice.

Un environnement préservé constitue un des éléments majeurs du fondement de ce « bien-être » des populations. Au même titre que les exigences attendues de qualité et de sécurité des produits et services qui sont mis à sa disposition, la société exprime plus volontiers sa volonté de ne pas contribuer, par ses choix et ses décisions, à une dégradation significative des différents indicateurs relatifs à son environnement.

Les effets négatifs du développement de nos sociétés sur l'environnement sont plus fréquemment perceptibles et palpables par la population (pollution, réchauffement climatique, biodiversité, érosion, phénomènes climatiques exceptionnels, manque d'eau, recrudescence de maladies particulières, etc.). Dans ce domaine, le niveau d'exigence des différentes parties intéressées ne cesse de s'accroître et se globalise.

Le pouvoir politique contribue à fixer un cadre propice à la prise en compte de cette problématique par la plupart des acteurs économiques (réglementation, recommandations, avis, etc.). Cette volonté politique s'est également traduite, il y a plus de 20 ans, par la parution de normes relatives au management de la qualité, puis de l'environnement, du développement durable et bientôt de la santé/sécurité au travail. Les entreprises doivent aujourd'hui relever un triple défi : proposer à leurs clients des produits, services ou activités qui soient de qualité, respectueux de l'environnement et sûrs...

Par ailleurs, toute municipalité peut notamment :

- Obliger le propriétaire d'un logement ou d'un bâtiment non assujéti conformément à la Loi sur le bâtiment (une maison unifamiliale, un bâtiment totalement résidentiel de moins de trois étages ou de moins de neuf logements et un bâtiment d'une catégorie exclue par règlement du gouvernement) à y installer un ou plusieurs des appareils ou équipements suivants : un détecteur de fumée, un détecteur de chaleur, un système d'alarme, un gicleur automatique, un extincteur, un boyau d'incendie, un autre appareil ou équipement destiné à avertir en cas d'incendie ou à éteindre ou combattre le feu, un appareil ou équipement de sauvetage en cas d'incendie, etc.;
- Mettre en fourrière, vendre à son profit ou éliminer tout animal errant ou dangereux ;

¹⁹FERRY, L., *KANT, une lecture des trois « critiques »*, Paris, Edition Bernard Grasset, 2006, p.197.

²⁰HABERMANS, J., *Op. cit.*, p.52.

²¹*Op. cit.*, p.243.

- Réglementer ou prohiber l’emmagasiner de produits dangereux (poudre, pétrole, benzine, naphte, essence, térébenthine, etc.) ainsi que d’autres matières combustibles, explosives, corrosives, toxiques, radioactives ou autrement dangereuses pour la santé ou la sécurité publique sur son territoire ;
- Organiser, maintenir et réglementer un service de protection contre l’incendie et confier à toute personne l’organisation et le maintien de ce service ; réglementer l’installation et le fonctionnement des systèmes d’alarme, exiger un permis à cette fin et fixer les conditions d’obtention du permis ;
- Interdire la construction ou l’installation de cheminées, d’âtres, de foyers, de poêles, de tuyaux de poêle, de fours, de chaudières et d’autres appareils dont l’utilisation peut être dangereuse et pour en ordonner l’enlèvement.

8. Méthodologie suivie, présentation des données, interprétations et commentaires sur les résultats.

Ce travail a été effectué afin de collecter les informations sur la thématique et d’identifier les sources de collecte des données afin de solutionner les problèmes qui se posent.

Tableau 3 : Grille méthodologique de recherche générale de l’information sur la thématique.

Objectifs	Source de collecte de l’information	Méthodes et techniques de collecte des données
Connaissance du marché IAT de la commune Makiso	- Bureau de la commune Makiso	- Recherche documentaire - Recherche sur le net
Etablir l’état des lieux sur l’hygiène et l’assainissement du marché IAT	- Gérant du marché - Clients - Vendeurs	- Entretien - Enquête - Inspection
Proposer les solutions	- Gérants - Clients - Vendeurs	- Recherche documentaire - Entretien - Enquête

Le guide administré aux responsables du marché nous a permis de recenser les différents problèmes que rencontre le marché IAT et de s’imprégner de ses conditions hygiéniques d’une part, et de mieux comprendre la politique menée par ce service en matière d’hygiène et d’assainissement d’autre part.

L’objectif visé par le guide d’entretien adressé aux vendeurs du marché était de recenser les problèmes d’assainissement dans ledit marché.

- Les personnes cibles : Le premier guide a été administré aux autorités du marché et le second à 64 vendeurs du même marché.
- Le déroulement de l’entretien : Les entretiens se sont déroulés dans le marché et dans tout autre endroit choisit par les personnes concernées. Les guides d’entretien ont été administrés par nous même, la durée de l’entretien était de 30 minutes en moyenne. Les informations étaient écrites sur papier duplicateur et à l’aide d’un stylo noir.
- Les résultats de l’entretien

Après l’analyse du guide d’entretien, les problèmes retenus sont ceux qui apparaissaient simultanément dans les termes de référence et les informations obtenues après l’entretien avec les responsables de l’hygiène de la mairie d’une part, et les vendeurs du marché d’autre part.

Notre choix a porté sur l’échantillon occasionnel pour les raisons suivantes : la précision de recherche, la commodité et le nombre inconnu des vendeurs du marché IAT.

Caractéristiques de notre échantillon

Tableau 4 : Répartition des sujets selon l'âge

Age	f	%
15-25	18	27,27
26-36	30	45,45
37-47	15	22,72
48-59	1	1,51
59-69	1	1,51
Indécis	1	1,51
Total	66	100

Beaucoup de nos sujets ont l'âge compris entre 26 et 36 ans (30 sujets, soit 45,45%). Ils sont suivis de ceux dont l'âge est compris entre 15 et 25 ans (27,27%) et de ceux de 37 à 47 ans (22,72). Les autres tranches d'âge n'ont qu'un seul sujet respectif.

Tableau 5 : Répartition des sujets selon les articles vendus

Articles vendus	F	%
Légumes	19	27,53
Charbon de bois	8	11,59
Produits divers	6	8,69
Bois-mort	5	7,24
Manioc	5	7,24
Feuilles mortes	3	4,34
Viande grillée	3	4,34
Farine de maïs, soja et de manioc	3	4,34
Huile de palme	3	4,34
Coqs et canards	2	2,89
Viande	2	2,89
Chèvres	2	2,89
Banane plantain	2	2,89
Chikwanges	1	1,44
Patates douces	1	1,44
Aliments cuits (Restaurant)	1	1,44
Produits pharmaceutique	1	1,44
Maïs	1	1,44
Poisson	1	1,44
Total	69	100

Le tableau 5 nous présente les différents articles qui sont vendus par nos enquêtés dans le marché IAT. Certains de ces différents articles que vendent nos enquêtés produisent les déchets qui cause un problème de santé des individus.

Tableau 6 : Répartition des sujets selon le niveau d'études

Niveau d'études	f	%
Primaire	24	36,36
Secondaire	31	46,96
Supérieur et universitaire	1	1,51
Sans	1	1,51
Indécis	9	13,63
Total	66	100

L'observation du tableau 6, montre que 31 sujets, soit 46,96% sont du niveau secondaire ; 24 sujets, soit 36,36% sont du niveau primaire ; 1 sujet est du niveau supérieur et universitaire ; 1 sujet précise qu'il n'a pas étudié et, 9 sujets n'ont pas donné une réponse à la question.

CONCLUSION

Dans cet article, il est question pour nous de démontrer les facteurs qui déterminent la santé des individus et mener les investigations à la base pour voir à quel niveau les vendeurs, les responsables du marché IAT et toutes les autorités du sommet à la base considèrent ce fléau. Le constat est trop amer vu le manque d'hygiène, salubrité et assainissement au su et aux yeux de tout le monde. D'où, nous recommandons ce qui suit :

- Mettre sur pied, une police d'hygiène, assainissement et salubrité attachée directement au Ministère national de l'intérieur afin de régler les règles d'art ;
- Les autorités provinciales, municipales et du marché doivent rappeler aux vendeurs leur devoir et s'occuper de la gestion responsable de déchets au marché ;
- Aux vendeurs d'assurer la propreté de leurs étalages.

Bibliographie

- ARISTOTE, *Ethique à Eudème*, Paris, Flammarion, 2013.
- FERRY, L., *KANT, une lecture des trois « critiques »*, Paris, Edition Bernard Grasset, 2006.
- HABERMAS, J., *Morale et communication*, Paris, Cerf, 1983.
- HABERMAS, H., *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard, 1968.
- KANT, E., *Critique de la raison pratique*, Paris, PUF, 1949.
- OMS, *La lutte contre les insectes et les rongeurs par l'aménagement de l'environnement*, OMS, Genève, 1987.
- ROUHART, J., *Enquête et démographie sanitaire RD Congo : 2018 à 2019*, Paris, Harmattan, 2020.
- RD CONGO, *Constitution de 2006*, Kinshasa, 2006.
- RD CONGO, *Loi-cadre*, Article 75, Kinshasa, 1997.
- TRAORE, A., *Déchets solides en milieu urbain d'Afrique de l'Ouest et Centrale*, Abuja, CREA-AO, 1996.
- VAN RIEL, J., *Hygiène tropicale*, Liège, Ed. Deseon, 1958.
- www.rdcongo.santé.org.blog.com
- www.leclimattemperès.com/Neurs/Détail